

CLASSES A ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE RENFORCE DANSE

Projet « CLEAR-D »

Principe général :

A chaque niveau du collège (6^e, 5^e, 4^e, 3^e), une classe à horaires aménagés permettra à de jeunes danseurs(es), débutants ou confirmés, de pratiquer leur discipline deux après-midi par semaine, en plus d'éventuelles autres séances sur leur temps libre. Pour des raisons d'emploi du temps, le dispositif ne sera pas accessible à des élèves déjà inscrits dans des sections spécifiques (bilangues ; option latin).

Objectifs :

Le dispositif permet à des jeunes de pratiquer la danse et d'élever leur niveau, voire de viser le haut niveau, tout en bénéficiant de l'encadrement propice à la réussite scolaire et à l'épanouissement proposé par le collège St Michel.

-Pour le jeune :

Mener de front ses études et un cursus artistique et sportif.

Développer le sens de l'organisation et le goût de l'effort.

Pratiquer une activité artistique et sportive épanouissante à la fois pour le corps et l'esprit.

Etre sensibilisé à une ouverture artistique plus large (théâtre, chant, comédie, différents styles de danse...)

Selon les capacités et la volonté de chacun, intégrer un parcours de haut niveau.

Occasionnellement présenter à un public le fruit de son travail.

-Pour le collège :

Assurer aux jeunes un développement complet : solides connaissances scolaires pour permettre une suite d'étude dans les conditions optimales, développement moteur et culturel, psycho affectif, sens de l'organisation et de l'effort, autonomie.

Garantir aux familles un suivi de qualité.

Diversifier la palette des activités artistiques et sportives proposées aux jeunes et contribuer ainsi à une dynamique pédagogique et éducative.

Ouverture sur le monde extérieur.

Mettre en valeur le travail des élèves impliqués.

-Pour l'école de danse :

Offrir une formation danse et artistique (arts de la scène, chorégraphie) de qualité et de haut niveau, encadrée par des professeurs diplômés et ex-danseurs professionnels dans leurs disciplines.

Dispenser une formation d'anatomie/physiologie, histoire de la danse, pratiques et cultures musicales

Ouvrir les pratiquants à d'autres disciplines artistiques telles que le théâtre, la comédie musicale, les arts du cirque, le chant, la danse chinoise, africaine, indienne, hip hop, street jazz, la pratique musicale, activités artistiques...lors de stages découverte pendant les vacances scolaires, stages de perfectionnement...

Préparer les jeunes ayant atteint le niveau requis aux concours Régional et National de danse ; Préparer les élèves qui en auront émis le souhait et nourri le projet aux

concours d'entrée aux grandes écoles et conservatoires supérieurs nationaux de danse et de musique ; Préparer les danseurs qui auront atteint le niveau et les aptitudes techniques suffisants à l'EAT Danse (Examen d'Aptitude Technique : indispensable pour la préparation du DE- Diplôme d'Etat)

La réussite scolaire reste la base du maintien du jeune dans le dispositif CLEAR-D et demeurera la priorité du "contrat" fixé entre l'élève, les parents, le Collège, et l'école de danse. **En cas de résultats scolaires insuffisants, de baisse inquiétante, de fatigue excessive, de manque d'assiduité**, une sortie provisoire (ou, dans les cas extrêmes, définitive) du dispositif sera envisagée, en lien avec l'école de danse.

Organisation

L'emploi du temps de ces classes permettra aux élèves de quitter l'établissement à 14h30 un jour de la semaine et à 15h30 un deuxième jour.

Les cours de danse auront lieu dans la salle de danse de « Aquabob », juste à côté du collège.

Tous les cours du collège seront suivis par les élèves (aucune dispense).

Le recrutement :

Se fera notamment sur la base des résultats scolaires et du comportement de l'élève l'année précédente, en lien avec les responsables de l'école de danse. *Ce type de projet peut également se révéler être le déclencheur d'une motivation pour l'apprentissage scolaire pour les élèves dont les résultats sont tangents.*

Critères de recrutement :

Scolaires

- Pas de lacune dans les matières fondamentales : français, maths, anglais
- Avoir le sens de l'organisation

Physiques :

Pas de contre-indications à la pratique de la danse (certificat médical).

Psychiques :

- Degré de maturité
- Sens de l'engagement, de l'effort

Modalités du recrutement :

Pour les élèves pas encore inscrits au collège :

Rendez-vous de la famille en présence du jeune avec le/la responsable de niveau.
Audition à l'école de danse, même pour les débutants.

Puis **commission de recrutement** composée du chef d'établissement, des responsables de niveaux, responsable de l'école de danse, enseignant référent.

Pour les élèves déjà au collège :

Pas besoin de rendez-vous (hormis si le responsable de niveau l'estime nécessaire pour clarifier un certain nombre de points.)

Audition à l'école de danse.

Etude de la demande par la commission de recrutement.

Nos moyens et engagements :

➤ Lien étroit collège/école de danse. Un enseignant « référent » du collège assurera la liaison avec l'école de danse et pourra favoriser des projets de partenariats (pluridisciplinaires ; spectacles...)

➤ Equipes pédagogiques du collège sensibilisées au parcours et aux contraintes d'emploi du temps.

Professeurs de danse diplômés, expérimentés et ex-danseurs professionnels.

➤ Tant sur le plan de la santé que du suivi de la scolarité, toutes les précautions seront prises.

Toutefois il convient de rappeler que le jeune et sa famille sont au cœur du dispositif. Un suivi attentif est nécessaire à la maison pour déceler tout problème (perte de motivation ; équilibre physique et psychique ; fatigue excessive ; hygiène de vie, en particulier le sommeil et l'alimentation.)

Sur le plan physiologique / santé, les élèves seront suivis régulièrement par une infirmière à l'école de danse. Lien possible avec l'infirmière du Collège.

Un livret de conseils pratiques (alimentation, hygiène de vie, organisation entraînements/leçons et devoirs) sera remis aux familles.

En cas de besoin, sollicitation par l'élève, (ou le responsable de niveau ou la famille) de la COPSY ou de l'infirmière du collège.

➤ La planification annuelle des entraînements connaîtra une alternance de périodes « optimales » ainsi que des périodes de récupération.

➤ Un point sur la scolarité, la santé, et le cursus danse de chaque élève sera effectué après chaque conseil de classe. Un bilan annuel sera réalisé pour valider l'inscription de l'élève pour l'année suivante.

➤ Dans le cas de décrochage scolaire d'un élève, une réunion pédagogique sera initiée par le chef d'établissement du collège. Si la scolarité de l'enfant semble être mise en danger, le chef d'établissement et le directeur de l'école de danse avec leurs équipes pédagogiques peuvent décider d'arrêter sa participation au projet CLEAR-D. Il pourrait le ré-intégrer les trimestres suivants ou bien l'année suivante après avis des équipes pédagogiques du Collège et de l'école de danse selon l'amélioration de ses résultats scolaires.

Exemple de planning (le planning définitif sera confirmé à la rentrée) :



RENTREE 2017/2018

CLASSE A ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE RENFORCE DANSE (*)

PROPOSITION PLANNING

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15h00-16h30 Danse classique	16h00-17h30 Danse classique	16h00-17h30 Danse classique	15h00-16h30 Danse classique
16h30-18h00 Modern' Jazz	17h30-19h00 Barre au sol/ Modern' Jazz	17h30-19h00 Barre au sol/ Modern' Jazz	16h30-18h00 Modern' Jazz

Exemple :

6^{ème} / 5^{ème} : Lundi et Jeudi
4^{ème} / 3^{ème} : Mardi et Vendredi

(*) L'enseignement pratique de la danse intègre la formation en art de la scène, création chorégraphique, histoire de la danse, pratique et culture musicale, anatomie et physiologie.